DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-461

Festival du polar Regards Noirs 2027 - Prix Clouzot

Président :
MONSIEUR JÉRÔME **BALOGE**

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026

Délibération n° D-2026-461

Pôle Vie de la Cité et du Territoire **Festival du polar Regards Noirs 2027 - Prix Clouzot**

Monsieur François GUYON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort organise un festival intitulé « Regards Noirs ».

La prochaine édition de la manifestation se déroulera du 11 au 13 mars 2027 à Niort.

Dans la continuité de l'édition 2026, la Ville de Niort remettra en 2027 le Prix Clouzot d'adaptation d'un roman noir ou policier en bande dessinée. Ce prix rend hommage au cinéaste français Henri-Georges CLOUZOT, né à Niort en 1907, dont plusieurs films sont des adaptations de romans.

Ce prix récompense un(e) auteur(e) – dessinateur (trice) pour un album adapté d'un roman policier ou polar.

Cinq albums, inspirés d'une œuvre littéraire de genre thriller, policier ou polar ont été retenus pour constituer la liste de pré-sélection pour le prix 2027.

Le(a) lauréat(e) du Prix Clouzot recevra un chèque ou un virement de 1 500,00 € net de taxes. Cette somme sera versée après délibération du jury en décembre 2026 au plus tard, dans le cadre du festival Regards Noirs 2027.

Dans le cas où l'auteur(e) et le(a) dessinateur (trice) de l'album sélectionné seraient des personnes différentes, la somme de 1 500,00 € net de taxes sera répartie et versée aux artistes selon leur volonté commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver, dans le cadre du Festival Regards Noirs 2027, le versement, en décembre 2026, du Prix Clouzot de la bande dessinée d'un montant de 1 500,00 € net de taxes au(x) lauréat(s) du prix 2027, qui sera choisi par le jury le jeudi 03 décembre 2026.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Lydia ZANATTA — **Jérôme BALOGE**

Mention des voies et délais de recours :
« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».